

A AFFICHER

Division de l'enseignement privé

**Mouvement 2023 des enseignants
du 1^{er} degré privé
Calendrier des opérations**

27/01/2023	Les chefs d'établissement adressent à la DEP : <ul style="list-style-type: none"> • la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être • les demandes de temps partiel 2023
24/02/2023	Les chefs d'établissement adressent à la DEP : <ul style="list-style-type: none"> • la liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé, • la liste des postes créés
07/03/2023	Ouverture du serveur ALAMO (application locale d'aide au mouvement), Publication de la liste des postes vacants et susceptibles de l'être, Mise en ligne du formulaire pour les candidats extérieurs à l'académie.
29/03/2023 (minuit)	Fermeture du serveur ALAMO et de la mise en ligne du formulaire.
30/03/2023	Les maîtres adressent le récapitulatif de leurs candidatures aux chefs d'établissement concernés à l'aide de l'imprimé de confirmation ALAMO.
12/06/2023	Les chefs d'établissement adressent à la DEP la liste récapitulative des candidatures reçues avec mention de leur avis (favorable ou défavorable, sans ordre de préférence).
21/06/2023	Envoi des documents préparatoires aux membres de la C.C.M.I. (commission consultative mixte Interdépartementale)
28/06/2023	Réunion de la 1 ^{ère} C.C.M.I.
29/06/2023	Notification des avis d'affectation aux chefs d'établissement.
13/07/2023	Date à laquelle prend fin le délai de 15 jours dont dispose le chef d'établissement pour faire connaître à la DEP son accord ou son refus sur la ou les candidatures retenues en CCMI.
17/07/2023	Notification des avis d'affectation aux enseignants. (envoi dématérialisé sur leurs boîtes électroniques académiques)
25/08/2023 (à confirmer)	Réunion de la C.C.M.I. pour les ajustements d'affectation et les affectations des lauréats concours 2023